

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 427/2024	OBJET : Carte avantages jeunes – Convention de partenariat
Date de la convocation : 10/07/2024 Date de la séance : 16/07/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 4 Membres excusés : 3 Membre absent : 1 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Jacinthe NUNHOLD M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Christophe CHARLES
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Membre absent non excusé : M. Ismaël BOUDJEKADA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/07/2024 et de sa publication le 18/07/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/07/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 18/07/2024	

Le Rapporteur :

La ville de Grand-Charmont assure la gestion d'un service d'Information Jeunesse au sein de son Espace Public Numérique (EPN).

L'Information Jeunesse (IJ) est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie associative labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement.

Au niveau national, le réseau IJ est représenté, piloté et animé par Info Jeunes France (IJF).

Au niveau régional, Les centre régionaux Information jeunesse (CRIJ) outre leur fonction d'accueil, exercent une fonction documentaire complémentaire et assure l'animation du réseau IJ sur l'ensemble de la région.

Au niveau local, le label Information jeunesse confère à la structure labellisée une meilleure visibilité et lui permet de se positionner au sein du réseau d'acteurs locaux parties prenantes des politiques de jeunesse, éducatives et d'insertion professionnelle. Réseau de proximité directement au contact des jeunes, les structures IJ répondent au plus près des besoins d'information des jeunes. Elles disposent des ressources et compétences pour accompagner les parcours de jeunes, scolaires, professionnels, citoyens. Par ailleurs, la démarche d'éducation populaire du réseau IJ permet à ses acteurs de bénéficier des méthodes, outils et services visant l'éducation par et pour l'information en prenant en compte notamment les pratiques et usages liés au numérique.

Portées par des collectivités locales ou des associations, les structures IJ offrent, au plus près des lieux de vie des jeunes, un accueil libre, anonyme et de qualité, où ils et elles peuvent trouver des informations sur tous les sujets les concernant (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale etc.). L'information délivrée est actualisée, vérifiée et sourcée. Elle est adaptée à la demande des publics jeunes dans la perspective de leur autonomie et dans le respect de leur anonymat.

Dans le cadre du développement de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous les jeunes de moins de 30 ans, l'EPN de Grand-Charmont propose le dispositif « carte Avantages Jeunes ». Il permet d'obtenir des réductions et des gratuités auprès de partenaires sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté.

Après un conventionnement avec l'IJ de Bourgogne Franche-Comté, l'EPN de Grand-Charmont sera identifié comme point de vente officiel de la carte avantages jeunes. Il fera l'acquisition des outils de communication et d'un stock de cartes et de livrets facturé à 9 € l'unité par l'IJ de Bourgogne Franche-Comté. Une fois labellisé, l'EPN de Grand-Charmont vendra au tarif de 10 € la cartes Avantages Jeunes via la régie de recettes Culture/ Multimédia de la collectivité.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'IJ de Bourgogne Franche-Comté concernant le dispositif « Carte Avantages Jeunes » jointe en annexe à la présente délibération ;**
- **acte le tarif de vente de ladite carte avantages jeunes à 10 € (dix-euros).**

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

